

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports
Arrondissement de Berre
04.13.31.94.80

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 23 OCTOBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET**

OBJET : RD7n - Sénas

Convention d'entretien et d'exploitation partiels du domaine public routier départemental.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux routes, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre du réaménagement et de la mise en sécurité de la RD7n en continuité de l'avenue du Lubéron (RD538), sur la Commune de Sénas, le Département a réalisé des ouvrages dont l'entretien et l'exploitation seront assurés par la Commune sur le domaine public routier départemental.

La présente convention a pour objet de préciser les modalités d'intervention et les domaines de responsabilité du Département et de la Commune dans le cadre de l'entretien et de l'exploitation du domaine public routier départemental et de ses dépendances en agglomération, en bordure de la route départementale n° 7n entre le PR 22+425 et le PR 22+960.

Le Conseil municipal a approuvé cette convention par délibération le 25 juin 2020.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL